

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-quatre
le MARDI 20 FÉVRIER à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 07 Février 2024
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2024/06

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme VERON Sandrine (proc. Mme DESEQUELLE Véronique), Mme LAMIABLE
Murielle (proc. M. FOURNIER Daniel), Mme FASQUELLE Léa (proc. M. COLIN
Gérard), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme DELRUE Joëlle), Mme QUENON Sophie
(proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. GUILBERT Richard (proc. M. DUBIEZ
Francis), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents
excusés.

Mme LEROY Martine, absente non excusée.
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA VOIRIE DU VAL

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que le
Conseil Départemental a instauré une aide exceptionnelle pour les rénovations de
voirie pour les Communes sinistrées reprises dans l'arrêté de catastrophe naturelle
du 14 novembre 2023.

Il est proposé de solliciter cette aide pour les travaux de rénovation de la route et de
la tête de pont dans Le Val.

Le plan de financement est le suivant :



Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Travaux	84.646,00 €	Conseil Départemental	30.000,00 €	35,4 %
		Dotation de solidarité de l'Etat	37.716,80 €	44,6 %
		Sous TOTAL HT	67.716,80 €	80 %
		Commune de Lumbres	16.929,20 €	20 %
		Sous TOTAL HT	16.929,20 €	20 %
TOTAL BASE ELIGIBLE HT	84.646,00 €	TOTAL RESSOURCES HT	84.646,00 €	100 %

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 21/02/2024
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **22 FEV. 2024**
et publication ou notification
du **22 FEV. 2024**



Le Maire,
Joëlle DELRUE

